

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2023-152**

L'an deux mille vingt trois, le 18 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 5 décembre 2023

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 20
 votants : 28

OBJET :

Création d'un espace à
vocation touristique,
culturelle et économique

Plan de financement
prévisionnel

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, François BOISSERIE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Philippe SUDRAT, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre ROUX, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Francis CUBERTAFON, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA, conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. M. Jacques BLONDY, Pierre MILLET-LACOMBE, M. Laurent GORYL, Mme Céline BOYARD, Mme Sandrine FUSADE, Mme Evelyne MACHANE, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN.

Pierre MILLET-LACOMBE donne pouvoir à Marie Madeleine LORIN
 Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
 Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
 Sandrine FUSADE donne pouvoir à Stéphanie TOESCA
 Evelyne MACHANE donne pouvoir à Annick HUCHET
 Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
 Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Patrick DARY
 Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT

SECRETARE : Francis CUBERTAFON

Rapporteur : R. POURCHET

Considérant que la Communauté de Communes est propriétaire d'un ancien immeuble industriel adossé à du bâti ancien à Ségur ;

Considérant qu'afin de mettre en valeur le quartier, il est envisagé la démolition du bâtiment industriel et la restauration de l'immeuble ancien afin d'y accueillir un espace à vocation touristique, culturelle et économique ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve** la création d'un espace à vocation touristique, culturelle et économique à Ségur-le-Château ;
- **approuve** le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-après :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant en €	Taux
Maîtrise d'œuvre	61 000 €	Etat – DETR	111 200 €	20 %
Travaux / Divers	495 000 €	Etat – Fonds Vert	333 600 €	60 %
		<i>Sous-total :</i>	444 800 €	80 %
		<i>Autofinancement :</i>	111 200 €	20 %
TOTAL :	556 000 €	TOTAL :	556 000 €	100 %

Le secrétaire



F. CUBERTAFON

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



P. DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.